

# Faire un don avec sa carte bancaire au culte, c'est aujourd'hui possible



Un panier connecté pour l'offrande © DR

**L'Église protestante unie de France (EPUdF) propose aux paroisses une nouvelle formule de dons par carte sans contact pour les célébrations et les cultes dominicaux.**

La société Actoll, spécialisée dans le télépaiement dans les domaines des transports et du péage autoroutier, assure cette prestation. Cette formule est proposée aujourd'hui à toutes les Églises locales de l'Église protestante unie de France pour répondre à de nouveaux besoins.

## **Des avantages**

Pour les paroissiens, proposer d'autres formes de dons, pour ceux qui n'ont plus d'espèces ou de chéquier sur eux, et ceux qui préfèrent la carte bancaire pour des raisons sanitaires et pratiques.

Pour le trésorier, une gestion simplifiée (moins d'espèces à compter et déposer en banque), une traçabilité des dons avec un rapport envoyé chaque semaine (suivi des dons semaine après semaine, détail des montants récoltés à chaque culte). Ces offrandes sont à considérer à ce jour comme des offrandes non nominatives, donc sans reçu fiscal. Ce panier fonctionne sur le réseau 3G sur tous les opérateurs, soit 99 % de couverture en France.

### **Une utilisation simple et rapide**

- 1- Choisir le montant de l'offrande sur l'écran du smartphone.
- 2- Présenter la carte devant le lecteur sans contact. La transaction est réalisée sur un lecteur bancaire sans contact sécurisé. La chaîne monétique Actoll permet le traitement de la transaction du panier jusqu'à la banque.

L'opération est réalisée en quelques secondes.

### **Une solution 100 % française**

Le panier d'offrandes a été conçu et est intégralement réalisé en France :

- Panier en osier de la coopérative Vannerie de Villaines (Indre-et-Loire) ;
- Design électronique à Villard Bonnot (Isère) ;
- Assemblage des composants à Lescheraines (Savoie).

### **Les modalités de location**

La location mensuelle du panier est de 12 € TTC. Pour le service de collecte des paiements intégrant la remise des sommes perçues sur le compte de chaque paroisse, Actoll prélèvera la première année des frais bancaires de 5,00 % TTC. Le taux est susceptible de baisser en fonction du volume collecté.

Pour commander un panier connecté, chaque paroisse doit renvoyer le bon de commande complété par mail à [communication@eglise-protestante-unie.fr](mailto:communication@eglise-protestante-unie.fr)

Une première livraison est prévue début décembre 2021 pour les commandes passées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

***Communiqué de l'EPUDF***

→ **Téléchargez** le bon de commande